

Zone d'aménagement concerté ZAC de Villeray»	DOSSIER DE CREATION	Novembre 2017
--	----------------------------	----------------------

**EPA Sénart - Etablissement Public
d'Aménagement de Sénart**

**Communauté d'Agglomération
de Grand Paris Sud
Commune de Saint-Pierre-du Perray**

**C4.5 BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE
L'ETUDE D'IMPACT**
-Pièces administratives-

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION

II – ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

- 2.1 – Composition du dossier mis à disposition du public
- 2.2 – Modalités de la mise à disposition

III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

Le contenu du registre d'observations

I – INTRODUCTION

Dans le cadre de la préparation du dossier de création de la ZAC dite de « Villeray », l'EPA Sénart, à l'initiative de cette création, a élaboré un dossier d'étude d'impact de ce projet.

Conformément aux articles L122-1 et suivants du code de l'environnement, et l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 relatifs à la participation du public, le dossier de l'étude d'impact portant sur le dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de Villeray et l'avis émis par le Préfet de région en tant qu'autorité environnementale ont été mis à la disposition du public.

Cette mise à disposition du public s'intègre dans la phase de concertation préalable qui a démarré le 30 mars 2016 à l'issue de la délibération du conseil d'administration de l'EPA Sénart.

II – ORGANISATION DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1 – Composition du dossier mis à disposition du public

- le rapport de présentation du projet de la ZAC de Villeray,
- l'étude d'impact de la ZAC de Villeray,
- le résumé non technique de cette étude d'impact,
- l'avis de l'Autorité Environnementale,
- le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale,
- un registre pour observations du public

2.2 – Modalités de la mise à disposition du public

- les éléments listés ci-dessus ont été mis à disposition du public en mairie du vendredi 30 juin 2017 jusqu'au samedi 22 juillet 2017 inclus. Ils sont restés consultables aux heures d'ouverture de la mairie.
- L'information en avait été donnée par affichage dans deux journaux locaux (Le Parisien-édition de l'Essonne- le mardi 20 juin 2017, et dans Le Républicain le jeudi 22 juin 2017), par affichage en mairie, par affichage sur le site internet de la Préfecture de l'Essonne, sur le site internet de la mairie, et sur le site internet dédié au projet « www.zacdevilleray.fr ».

III – BILAN DE LA MISE A DISPOSITION

Le contenu du registre

Dans le cadre de la mise à disposition du public de l'étude d'impact, un registre d'observations a été déposé en mairie de Saint-Pierre-du-Perray et ouvert le 30 juin 2017. La clôture de ce registre est intervenue à la fin de la mise à disposition, à savoir le 22 juillet 2017.

Il est constaté que ce registre est resté vierge de toute observation.